



Échos de L'AFPAD

Association des **F**amilles de **P**ersonnes **A**ssassinées ou **D**isparues
Association of the **F**amilies of **P**ersons **A**ssassinated or **D**isappeared

Novembre 2011

Volume 8 • Numéro 3



SOMMAIRE	Page
Mot de la présidente	2
Nouvelles du conseil d'administration	3
Bilan des activités	4
La part des membres	8
Témoignages - testimony	9
Nos communiqués de presse	14
Le mot de la fin	16
Album photo	18

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Veuillez noter que notre présidente est bilingue mais s'exprime plus aisément en anglais à l'écrit. Nous publions donc la version française de son texte pour nos membres qui ne sont pas bilingue.

Greetings to all members of AFPAD

This is the first time I address you all as your President. I am honored and proud to have been voted to represent you all. I accepted the challenge with great humility and humbleness. My main objective, as President of AFPAD, is to work as hard as I can to be your voice. The voice of the victims. I take every opportunity that presents itself, and create some, to let our voice be heard.

We keep saying that it takes a victim to recognize and understand what a victim goes through. Although this is very true, it is up to us to educate and mobilize as many people as we can, to our reality.

As hard as it is for us to recount our tragedies, what we went through, what we are still going through, I truly believe that it does help! Silence is not an option.

As hard as it is for people to listen to us recount our tragedies, what we went through and what we are going through, I believe that we make them think.

I have always believed that knowledge is power. The more we know, the better decisions we make. Victims don't like to be discussed or studied it seems. Why is that? Could it be that nobody ever thinks they can be a victim? Is there a certain

stereotype to victims? Is there a certain 'look and feel' to becoming a victim? Is it too hard to 'deal' with victims? It is up to me, you, all of us to set things straight.

At AFPAD we believe in helping each other. L'ENTRAIDE. We also believe that we need to help all those who might not be as knowledgeable about victims in order to make better decisions. Why? To protect our society. To protect our children.

Therefore, I will continue to speak when I am asked to and even if I am not.

Thank you

Salutations à tous les membres de l'AFPAD

C'est la première fois que je m'adresse à vous en tant que présidente. Je suis honorée et fière d'avoir été choisie pour vous représenter. J'ai accepté le défi avec une grande humilité. Mon objectif principal en tant que présidente de l'AFPAD, c'est de travailler de mon mieux pour être votre porte-parole. La porte-parole des victimes. Je profite de chaque occasion qui se présente, et j'en crée d'autres, pour vous permettre d'être entendues.

Nous ne cessons de dire que seule une victime peut savoir et comprendre ce que vit une victime. Même si cela est vrai, il nous revient d'informer et de mobiliser le plus de personnes possible à propos de notre réalité.

Aussi difficile soit-il de raconter nos tragédies, ce que nous avons vécu et ce que nous vivons encore, je crois fermement que cela aide! Le silence n'est pas une option.

Aussi difficile soit-il pour les personnes de nous écouter raconter nos tragédies, ce que nous avons vécu et ce que nous vivons présentement, je crois que nous les faisons réfléchir.

J'ai toujours cru que la connaissance est la clé du pouvoir. Plus nous en savons, meilleures sont nos décisions. Il semble que les victimes n'aient pas faire l'objet de discussions ni d'être étudiées. Pour quelle raison? Ce pourrait-il que personne n'a jamais pensé qu'il pouvait devenir une victime? Est-ce qu'il y a un stéréotype rattaché aux victimes? Est-ce qu'il y a une propension à devenir une victime? Est-ce trop difficile de « négocier » avec une victime? C'est à moi, à vous et à chacun d'entre nous de mettre les choses au clair.

À l'AFPAD, nous croyons qu'il faut s'entraider. L'ENTRAIDE. Nous croyons en outre que nous devons aider toutes les personnes qui pourraient peut-être ne pas connaître aussi bien les victimes afin de prendre de meilleures décisions.



Pourquoi? Pour protéger notre société. Pour protéger nos enfants.

Par conséquent, je continuerai à parler quand on me le demandera, et même quand on ne me le demandera pas.

Merci

*Leeza Pousoulidis
Sister of Kostas Pousoulidis
murdered in 2006*

NOUVELLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1) Rapport d'activités du CA

Depuis la parution du dernier Bulletin en juillet dernier, les membres du conseil d'administration de l'AFPAD se sont réunis à 5 reprises : 7 août, 19 septembre, 9 octobre, 19 octobre et 3 novembre.

Les principaux points de discussions ont été :

- Le recrutement de conseillers juridiques
- Le plan de communication
- Les prises de positions publiques
- Les porte-paroles
- Le site Web
- Les réseaux sociaux
- Les déjeuners-causeries en région
- Les activités de levée de fonds
- Le budget
- Le plan de travail annuel
- Les demandes de subventions au Ministère de la Justice du Québec
- Le programme de dons planifiés de l'Industrielle Alliance
- La composition de l'exécutif
- L'aide d'urgence aux familles

2) Bourses 2011-2012 - Fonds Isabelle Boisvenu

Ce fonds est institué à la mémoire d'Isabelle Boisvenu, décédée en décembre 2005. Il a pour but de favoriser le développement des connaissances concernant les problématiques rencontrées par les victimes dites « collatérales » ou « par ricochet », d'homicide ou de disparition criminelle. Renseignements : <http://www.afpad.ca/fonds-isabelle-boisvenu.html>

Nombre de bourses : Deux (2) bourses

Montant : 2 500\$ chacune, octroyées dans leur intégralité dès le choix des bénéficiaires effectué.

- Bourses non renouvelables.

Objectifs

- Inciter des étudiant(e)s à entreprendre des recherches sur les domaines peu explorés que sont l'homicide et/ou la disparition d'un proche ;
- Contribuer au soutien à la recherche sur l'impact de l'homicide et des disparitions, particulièrement sous l'angle des familles de victimes.

Domaines d'étude couverts

Tout champ d'étude pertinent pouvant permettre de faire avancer les connaissances en matière d'impact de l'homicide ou de disparition sur les familles. Domaines suivants: criminologie, victimologie, droit, sociologie, histoire et autres sciences humaines, journalisme, sciences de la santé (médecine, sciences infirmières, psychologie, traumatologie etc.) ou tout autre domaine pertinent.

Cycle(s) d'étude couvert(s)

Une préférence sera accordée aux étudiant(e)s de deuxième et troisième cycles universitaires.

Établissement(s) : Tous les établissements universitaires et d'enseignement.

Conditions d'admissibilité

- Être inscrit(e) à temps plein dans un programme d'étude depuis la session d'automne 2010 ;
- Avoir un projet de recherche en cours dans son département d'attache et avoir enregistré le titre et les objectifs de son projet de recherche de manière officielle ;
- Les étudiant(e)s sont admissibles à toutes les étapes de leur recherche : depuis le dépôt du projet jusqu'à l'étape de la rédaction.

Sélection du lauréat

- La qualité du projet et sa faculté à faire avancer les connaissances dans les domaines de l'aide, de la reconnaissance, du soutien aux familles des personnes victimes d'homicide ou de disparition mais aussi à la compréhension du vécu des proches ou tout autre domaine pertinent ;
- La qualité de l'étudiant(e).

Renouvellement : Non

Constitution du dossier de demande à faire parvenir à l'AFPAD

- La preuve de l'inscription de l'étudiant(e) à temps plein dans son programme d'étude ;
- La preuve de l'enregistrement du projet de recherche ou de l'intention de recherche dans l'établissement d'appartenance ;
- Le CV du (de la) candidat(e) ;
- Un projet de recherche précisant titre, objectifs et méthodologie du projet, de deux ou trois pages maximum, ainsi que le nom du ou de la (des) directeur(e)(s) ;
- Une lettre d'intention précisant en quoi l'octroi de la bourse aidera l'étudiant(e) à poursuivre son projet.

Octroi de la bourse

- GARANTIES : L'octroi de la bourse ne dépendra aucunement des résultats de la recherche et aucune influence ne sera faite en ce sens. De même, aucun privilège de citation des résultats préalables du projet (médiats ou autres) n'est exigé ;
- L'étudiant s'engage à créer un document succinct de 10 à 15 pages, présentant les résultats et enjeux principaux de ses recherches et précisant en quoi la bourse de l'AFPAD a aidé à la réalisation de ses travaux ;
- L'AFPAD pourra reproduire ou utiliser le tout ou une partie des résultats du travail une fois que celui-ci sera terminé et déposé, aux fins de sa mission ;
- L'étudiant(e) s'engage à venir présenter à l'oral les résultats préliminaires de ses recherches lors de l'assemblée générale annuelle de l'AFPAD. (Les cas particuliers, par exemple recherches poursuivies à l'étranger ou encore incapacité de se déplacer, seront à négocier directement avec l'AFPAD).

Échéance : Les demandes doivent être déposées avant le **31 décembre 2011**

- Soit par courriel à l'adresse suivante : secrtaire@afpad.ca
- Soit en main propre ou par courrier postal à l'adresse suivante :

AFPAD,

Comité de sélection du Fonds Isabelle Boisvenu,

6540, rue Beaubien Est, bureau 300D

Montréal (Québec) H1M 1A9

NOTE : Les récipiendaires seront connus en janvier 2012

3) Recherché

Vous connaissez un avocat?

L'AFPAD est à la recherche de deux avocats bénévoles pour donner des conseils juridiques à nos membres. Ils n'ont pas à plaider mais plutôt contribuer à soutenir nos familles membres.

Si vous connaissez un avocat qui veut s'impliquer, contactez-nous : 514 396-7389 ou administration@afpad.ca

Vous voulez faire le parrainage d'une famille membre de l'AFPAD?

Contactez-nous : 514 396-7389 ou administration@afpad.ca

BILAN DES ACTIVITÉS

Régions de MONTRÉAL et l'OUEST du Québec

1- Le mot de la coordonnatrice de Montréal

Bonjour à toutes nos familles membres et bienvenue aux nouveaux adhérents, sympathisants et partenaires. Depuis la dernière parution du bulletin en juillet dernier, plusieurs changements ont eu lieu et plusieurs activités furent réalisées. En voici donc un court résumé :

2- Fichier des membres

En date du 18 octobre 2011 notre fichier des membres comptait 585 familles

3- Demandes d'aide

■ **Demandes d'aide financière :**

Pendant la dernière période, le comité a traité des demandes d'aides financières qui ont servi à défrayer les déplacements, repas et hébergements pour des familles habitant dans une région éloignée du Palais de Justice où avait lieu le procès pour le meurtre d'un des membres de leur famille.

■ **Demandes d'aide psychologique :**

De nombreuses heures d'écoute active ont été consacrées à nos membres à partir de notre bureau de Montréal. Notons que d'autres ressources plus spécifiques ont également été proposées à des personnes nécessitant une intervention d'urgence avec un professionnel de la santé

■ **Présence au salon funéraire et condoléances :**

Des membres de l'AFPAD ont présenté nos condoléances aux familles éprouvées de Karine



Faubert et de Valérie Leblanc, assassinées en Montérégie et en Outaouais au mois d'août, à une semaine d'intervalle.

■ **Accompagnement à la Cour et aide financière:**

Trois familles-membres ont pu assister à l'enquête préliminaire ou au procès dans le cadre du meurtre d'un membre de leur famille

Une dame membre de l'AFPAD habitant la région du Saguenay-Lac St-Jean a été aidée et accompagnée lors du procès pour le meurtre de son fils au Palais de justice de Montréal. L'AFPAD a déboursé pour payer son hébergement, ses repas et son déplacement. Nous avons également aidé la mère de la victime à s'orienter dans la ville de Montréal afin de la rendre autonome dans ses déplacements quotidiens entre la Cour et son lieu d'hébergement.

Un autre membre de l'Abitibi a également pu assister au procès du meurtrier de son grand-père grâce au fonds d'aide aux familles de l'AFPAD qui a contribué à payer le déplacement et les repas.

Un membre de la région de la Gaspésie a également pu assister à l'enquête préliminaire dans le cadre du meurtre de son fils. L'enquête avait lieu au Palais de justice de Shawinigan. L'AFPAD a payé l'hébergement, les repas et le déplacement.

■ **Demande d'informations dossier de disparition :**

Nous avons aidé trois familles dont un proche a disparu afin de clarifier l'état actuel du dossier de disparition.

■ **Commission canadienne des libérations conditionnelles :**

Une lettre d'appui a été rédigée afin d'aider une famille dans son opposition à la libération du meurtrier. D'autres lettres sont en cours.

4- Rencontre des familles

Le 2 octobre dernier, les familles membres ont eu le plaisir d'assister à une conférence donnée par Monsieur Jean-Marc Chaput. Pour ce dernier, le défi était de taille car notre cause est très difficile. Avec sa grande sensibilité et sa grande expérience de la vie, Monsieur Chaput a su transmettre un message d'espoir aux personnes présentes en les encourageant à reprendre leur vie en main en essayant de dépasser leurs peurs en prenant des risques et en s'engageant dans l'action.

À travers la deuxième partie de sa conférence, Monsieur Chaput est entré en interaction avec les personnes présentes et les échanges furent très intéressants et ce, autant pour lui que pour les auditeurs. Bref, cette rencontre fut rafraîchissante et teintée de quelques notes d'humour!

Merci à Monsieur Chaput de sa générosité car il a consacré à nos familles une heure de plus qu'il était prévu à son agenda. (Voir les photos)

Les prochaines rencontres-conférences auront lieu l'hiver prochain.

5- Déjeuner causerie

Comme vous le savez, l'AFPAD a décidé pour la prochaine année d'étendre son activité des déjeuners-causeries à plusieurs régions du Québec. En effet, depuis juillet dernier, 5 déjeuners-causeries ont eu lieu dans la région de Montréal et de l'Ouest du Québec. En voici un aperçu :

- Le 10 septembre : région de Montréal-Laval et des Laurentides
- Le 17 septembre : région de la Montérégie
- Le 24 septembre : région de l'Outaouais et des Lanaudière

J'aimerais souligner que la réalisation de ces déjeuners-causeries ne pourrait se concrétiser sans la belle implication de nos membres bénévoles qui sont responsables de chacune des régions concernées. Merci du fond du cœur aux bénévoles suivants :

- Bruno Serre, responsable de la région de Montréal-Laval
- Sylvie Dufour, responsable de la région de Lanaudière
- Nicole Poisson-Latour, responsable de la région des Laurentides
- Marylin Villeneuve et Nicole Dubé, responsables de la région de l'Outaouais

Veillez noter que malgré des demandes faites à quelques reprises aux 65 familles-membres de la région de la Montérégie, nous n'avons malheureusement pas encore trouvé de bénévole qui accepterait la responsabilité de l'organisation des déjeuners-causeries. Si un ou deux membre de cette région désire s'y impliquer, n'hésitez pas à me contacter au bureau de Montréal et je vous expliquerai en quoi cela consiste et vous verrez, c'est tout simple!

6- Réunions, évènements et rencontres

- 6 août : plusieurs manifestations pacifiques ont été organisées spontanément par une citoyenne devant les différents Palais de justice du Québec pour affirmer le désaccord de la population avec le verdict rendu au procès de Guy Turcotte. Plusieurs familles-membres ont été présentes à différents endroits du Québec.
- 2 septembre : l'AFPAD a participé à une autre rencontre de la coalition pour le maintien du registre des armes à feu. Des échanges ont eu lieu entre les



différents organismes présents afin de bien comprendre ce dossier.

- 9 septembre : Monsieur Bruno Serre, des familles-membres de la région de Gatineau et moi-même, nous sommes joints à plus de 500 personnes qui ont fait une marche aux flambeaux à la mémoire de Valérie Leblanc. Différents étudiants, parents et amis de Valérie Leblanc ont livré des témoignages très touchants et Monsieur Serre a représenté l'AFPAD et son intervention a permis de sensibiliser la population à notre cause et a donné un peu d'espoir à la famille éprouvée.
- 1^{er} octobre : à la suite de l'assassinat de Valérie Leblanc, Madame Danielle Soucy, qui était son employeur, a décidé de lancer une campagne de financement pendant tout le mois d'octobre à sa mémoire.
- Ainsi, la levée de fonds « Des sucres d'orge pour Valérie » a été lancée le 1^{er} octobre dernier à Gatineau devant le commerce « Fêtes en boîtes » où Valérie travaillait. Pour amasser les fonds, des milliers de friandises en sucre d'orge furent vendues à 1\$ l'unité. Monsieur Bruno Serre était sur place pour représenter l'AFPAD et soutenir la famille de la victime. Dans l'après-midi, le sénateur Pierre-Hugues Boisvenu est également venu visiter la famille. En date du 17 octobre, plus de 6000\$ ont été amassés.

Nous remercions du fond du cœur Madame Danielle Soucy de cette belle initiative afin de soutenir l'aide aux familles éprouvées par un homicide ou une disparition criminelle. (voir Photos) ATTENTION : À venir cet automne: une série d'émissions sur des cas de disparition au canal Avis de Recherche

7- Interventions médiatiques de l'AFPAD

L'AFPAD a été sollicitée à 31 reprises à son bureau de Montréal afin de commenter différents dossiers d'actualité, en voici quelques-uns :

- Procès de Guy Turcotte, le verdict
- Nouveau site internet de la SQ
- Recherches dans le cadre de la disparition de Julie Surprenant
- Recherches dans le cadre de la disparition et l'homicide de Diane Grégoire
- Demande de libération du meurtrier de 4 membres de la même famille
- Loi sur la sécurité des rues et des communautés
- Loi C-10
- Annonce par le ministre Bolduc de la formation d'un comité qui étudiera les homicides intrafamiliaux

8- Remerciements

■ Nos bénévoles

Nous remercions tous les bénévoles qui s'impliquent au sein de l'AFPAD. Grâce à votre aide il nous est plus facile de remplir notre mission.

■ Traduction du site web de l'AFPAD

Nous aimerions souligner le travail colossal réalisé par Madame Josée Milette et son équipe de traducteurs de l'entreprise *MAF Traduction*. Grâce à l'efficacité et au professionnalisme de ces travailleurs bénévoles, l'ensemble de des textes de notre site web a été traduit et permet maintenant un accès à la clientèle anglophone. Bravo! Et encore mille mercis à toute l'équipe!

■ Hébergement des familles:

Lorsque nos familles habitent en région éloignée et qu'elles ont besoin d'être hébergées lors de l'enquête préliminaire et/ou du procès, nous savons que nous pouvons compter sur l'aide du Groupe Westmount qui est notre partenaire depuis plusieurs années.

En effet, grâce à cette entreprise, l'AFPAD peut obtenir des tarifs préférentiels pour l'hébergement de ses familles-membres. Cette aide est fort appréciée et permet aux familles d'avoir un peu de confort malgré l'ampleur du drame qu'elles vivent. Merci à Monsieur Michel Ricard et à Madame Boisvert de votre fidélité et de votre belle collaboration!

9- Vos coordonnées

Comme vous le savez, l'AFPAD vous achemine de l'information régulièrement. Pour être au fait de ce qui se passe et garder contact avec les autres membres, n'oubliez pas de nous transmettre vos nouvelles coordonnées telles que votre nouvelle adresse, téléphone et courriel.

Envoyez-nous vos avis de changements à administration@afpad.ca ou par téléphone au (514) 396-7389 ou encore à notre numéro sans frais : 1.877.484.0404

10- Conclusion

Voilà un petit résumé des activités réalisées pendant la période estivale. Sachez que si vous avez des idées d'activités de groupe ou autres suggestions à nous faire, elles seront accueillies avec plaisir.

Aussi, n'hésitez jamais à nous contacter si vous avez besoin de notre aide, nous sommes là pour vous servir!

Nous vous souhaitons une belle saison automnale et profitez des belles journées pour mettre



un peu de joie et de couleurs dans vos cœurs!

Raymonde Hébert

Coordonnatrice de Montréal et de l'Ouest-du-Québec

Régions de QUÉBEC et l'EST du Québec

11- Mot de la coordonnatrice de Québec et de l'Est du Québec

Bonjour aux familles membres ainsi qu'aux collaborateurs et partenaires. Depuis la parution de notre dernier bulletin les bénévoles ainsi mon équipe travaillons très fort à la réalisation de différentes activités et interventions. Je vous invite à en lire ci-dessous, le résumé.

12- Nouveaux membres

En date du 20 octobre 2011 notre bureau de la région de Québec et de l'Est du Québec comptait 157 familles membres.

13- Demandes d'aide

■ Demandes d'aide financière :

Une demande d'aide dans le cas d'un homicide hors du Québec car le jeune homme fut assassiné en Alberta.

■ Demandes d'aide psychologique :

En cette période de l'année, plusieurs de nos membres ont besoin d'un support psychologique. Alors, beaucoup temps d'écoute est donné par téléphone mais aussi sur le terrain. Je me rends voir les familles dans leur région afin de faciliter le contact humain et il m'est facile de constater le bien-être que cela peut leur apporter.

■ Demande d'information dans les dossiers de disparition :

En plus de faire les suivis des dossiers disparitions, nous avons répondu à des demandes plus spécifiques telles que :

- Les démarches à faire pour relancer un dossier de disparition lorsque l'information n'entre plus.
- Comment faire une demande auprès du coroner à la suite à la découverte d'un corps dans une autre région.
- Dossier de disparition d'une personne hospitalisée ayant des problèmes de santé mentale. Comme les policiers de Lévis favorisaient la thèse du suicide, la famille fut référée au centre de suicide et est en contact avec l'enquêteur au dossier.

■ Demande d'information dans les dossiers d'homicide :

- Contact avec l'avocat de la Couronne
- Contact un enquêteur de la police de Québec
- Demande auprès de l'IVAC pour reconnaître à une victime l'accès à de l'aide psychologique suite à la sortie prison de son père, qui a assassiné sa mère.

■ Demande de conseils juridiques :

Nous avons eu quelques demandes concernant :

- Un problème au niveau d'une assurance-vie suite à un homicide
- L'admissibilité à l'IVAC
- La gestion d'une succession suite à un homicide
- Les démarches à faire par les grands-parents pour d'obtenir la garde légale de leur petite fille à la suite d'un cas de violence conjugale qui s'est terminé en homicide.

■ Autres types de demande d'aide :

- Survivante d'agression
- Problèmes de santé mentale
- Accident de la route avec victime en raison de l'alcool au volant
- Fugue, violence conjugale.

14- Rencontre des familles

Une rencontre-conférence des familles a eu lieu le 25 septembre dernier dans la région de Québec. Monsieur Bernard Caron, sergent à la Sûreté du Québec, est revenu cette année avec deux de ses collaborateurs. L'inspecteur Patrick Bélanger est chef du Service de la criminalistique et le capitaine René Lavigne est responsable de la division de l'analyse du comportement au Service de la criminalistique de la Sûreté du Québec.

Ces policiers ont informé les familles membres de l'existence de différents services de support aux enquêtes disponibles pour les policiers afin de les soutenir dans leurs enquêtes.

Voici les principaux sujets abordés :

- Le profilage criminel
- Le Centre québécois d'enregistrement des délinquants sexuels (CQEDS)
- La psychologie judiciaire
- La polygraphie et l'hypnose
- L'entrevue cognitive
- Le service de l'identité judiciaire
- Le service d'analyse des liens de la violence

Nos familles membres ont vraiment beaucoup apprécié la visite de nos conférenciers et les informations qu'ils leur ont été données.



Merci encore une fois, à M. Bernard Caron et à ses collègues de leur implication et leur beau travail.

15- Déjeuner causerie dans les régions de Québec et de l'Est-du-Québec

Deux nouvelles régions ont pu bénéficier d'un premier déjeuner-causerie :

- Région de la Mauricie-Centre-du-Québec : le 10 septembre à Shawinigan. Notre bénévole responsable est Madame Dany Brodeur.
- Région du Bas-St-Laurent : le 24 septembre à Rimouski. Le bénévole responsable est Monsieur Marc-André Raymond.

Des déjeuners-causeries ont déjà eu lieu à quelques reprises dans ces autres régions :

- Région de l'Estrie : le 1^{er} octobre dernier. Monsieur Stéphane Luce est le bénévole responsable de l'organisation.
- Région du Saguenay et du lac St-Jean : 15 octobre. Madame Caroline Lachance est la bénévole responsable.
- Région de Québec : 10 septembre. Les bénévoles responsables sont Mesdames Ghislaine Fréchette et Nicole Bilodeau.

Pour l'ensemble des déjeuners-causeries, il y a presque toujours une dizaine de familles qui participent. Pour moi, ce fut un réel plaisir de les rencontrer et d'échanger avec elles.

Nous remercions les familles de toutes les régions de leur belle participation aux déjeuners-causeries de l'AFPAD.

16- Activité bénéfique

Souper et soirée hommage aux familles

Une fois encore les gens de la région de la Beauce ont organisé une levée de fonds pour l'association. Cette soirée est dédiée à vous, membres de l'AFPAD. L'événement a eu lieu le 5 novembre à Sainte-Marie de Beauce et a rapporté 2 000\$.

17- Remerciements à nos bénévoles

Comme vous le savez, l'implication des bénévoles dans chacune des régions est très importante pour réaliser les déjeuners-causeries et c'est pourquoi nous les remercions grandement d'accueillir nos familles et de donner de leur temps pour partager avec elles leurs confidences.

18- Conclusion

N'hésitez pas à communiquer avec nous en tout temps au 418.686-5443 ou par courriel à quebec@afpad.ca

Je vous souhaite un très bel automne et hiver. Prenez bien soin de vous et de votre santé! Au plaisir,

Andrée Champagne

Coordonnatrice de Québec et de l'Est du Québec

LA PART DES MEMBRES - MEMBER'S PART

1) Autocollants AFPAD

S.V.P., affichez votre solidarité en plaçant votre autocollant dans la voiture, de préférence en haut du pare-brise arrière du côté du conducteur.



Comme il est magnétique, on peut facilement l'enlever lors du lavage des vitres.

2) Changement d'adresse

Nous acheminons régulièrement à nos membres des informations. Alors, si vous voulez ne rien manquer, veuillez aviser l'AFPAD de votre changement d'adresse, de téléphone ou de courriel dans les plus brefs délais.

Aussi, nouveaux abonnés d'Internet, n'oubliez pas de nous envoyer votre adresse électronique.

sos@afpad.ca - Sans frais : 1-877-484-0404

3) Archives de l'AFPAD

Afin de se constituer un dossier de presse le plus complet possible, l'AFPAD demande à tous ses membres de lui faire parvenir *tous les articles où il est fait mention de l'association* publiés aussi bien dans les journaux que dans les magazines. Tout particulièrement ceux des journaux locaux et régionaux. Ceci afin de documenter l'implication de l'Association dans les divers dossiers par exemple : les droits des victimes, les libérations conditionnelles, la sécurité publique, les personnes disparues, les prédateurs sexuels, etc.... Nous vous demandons de nous faire parvenir la page complète où apparaissent le nom du journal ou de la revue et la date de parution.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

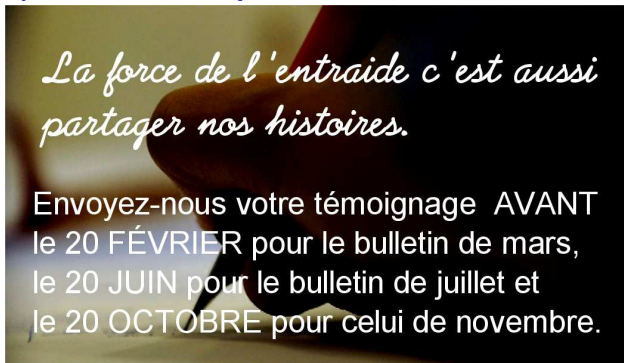
4) Photos de victimes

Nous invitons les familles à nous faire parvenir les photos de leur proche assassiné ou disparu afin de la publier sur notre site Internet. Pour de meilleurs résultats, il est préférable de nous faire



parvenir une *véritable photo* ou une *copie numérique* plutôt qu'une épreuve provenant d'une imprimante à jet d'encre. Les personnes qui ont accès à un scanner peuvent numériser la photo et nous l'envoyer par courriel.

5) Dates limites pour remettre vos textes



6) AFPAD Anglophone antenna

Mrs. Leeza Pousoulidis is the person responsible for the AFPAD anglophone antenna. Feel free to contact us if you need help. We will be glad to serve you in english.

7) AFPAD stickers

Please show your solidarity by placing your sticker in your car, preferably at the top of the rear windshield on the driver's side.



Because it is magnetic, it can easily be removed when you wash your windows.

8) Change of Address

If you change your address, phone number or e-mail, please let the AFPAD know as soon as possible. We send our members information messages on a regular basis, so it is important for the AFPAD to have up-to-date contact information. Also, for new Internet subscribers don't forget to send us your e-mail address.

sos@afpad.ca - Toll free: 1-877-484-0404

9) AFPAD Archives

In order to put together the most complete newspaper clipping file possible, the AFPAD asks all its members to send it *all the articles published in both newspapers and magazines in which the association is mentioned*. In particular, we are looking for articles that appear in local and regional newspapers. This will allow us to document the

association's involvement in the different issues, for example: victims' rights, parole, public security, missing persons, sexual predators, etc. Please send us the full page on which the name of the newspaper or magazine and the publication date appear.

Thank you in advance for your cooperation in this matter.

10) Victims' Photos

We invite all families to send us photos of their murdered or missing loved one so that we can publish them on our Internet site. For best results, it is better to send an *actual photo* or a *laser copy* rather than one that you have ink-jet printed up. If you have access to a scanner, you can scan the photo and send it to us by e-mail.

11) Dead-lines to submit your texts



TÉMOIGNAGES - TESTIMONYS

L'événement comment on le vit ?

L'annonce de la nouvelle m'a d'abord jetée dans un gouffre que je croyais sans fin à cette époque.

Le choc post-traumatique s'est manifesté par la perte totale de mon énergie vitale. Durant plusieurs mois j'ai vécu sur une réserve d'énergie qui, au moindre geste anodin du quotidien,

s'affaissait à nouveau. Me faire de bons repas, m'habiller, me brosser les dents... rien n'était important et je n'avais pas l'énergie nécessaire pour le faire.

Encore aujourd'hui je réapprends à vivre car, en même temps que mon fils unique, j'ai perdu le sens des valeurs qui composaient ma vie à ce moment-là. Je retrouve progressivement le sens que moi je donne



à la vie et le sens de qui je suis. Je ne réagissais plus de la même façon aux situations de la vie, exemples : l'organisation d'une journée, l'épicerie à faire, le stress dit normal du quotidien.

Ce que l'événement entraîne :

Cet événement qualifié d'extrême a laissé des séquelles importantes au niveau de ma santé. Le système nerveux a été durement affecté et une journée, que j'aurais qualifiée de normale avant la mort de mon fils, est aujourd'hui une source de stress énorme qui m'épuise rapidement.

J'ai encore de la difficulté à retrouver le sens de la tolérance. J'accueille avec beaucoup moins de tolérance les commentaires des gens et leurs opinions. Le côté extrême du meurtre de mon fils me fait sursauter quand les gens se plaignent pour des petits riens par exemple. Et je reste aux prises avec cette intolérance dans tous les domaines de ma vie.

J'ai perdu le désir de vivre, l'élan nécessaire à faire des projets, à me fixer des buts. Aujourd'hui, j'ai retrouvé une certaine force morale et physique de faire des choses très simples qui me font plaisir. Je suis encore à me réapproprier le plaisir de vivre.

L'événement entraîne aussi de l'isolement. Un mois après les funérailles de mon fils, les appels se faisaient de moins en moins fréquents. Au début, je souhaitais qu'on arrête d'appeler pour me demander comment j'allais car à chaque fois j'aurais voulu leur dire que je voulais mourir et que c'était évident que je n'allais pas bien du tout alors pourquoi le demander. Je savais, même à cette époque, qu'on me manifestait de l'amour et de la compassion. Mais je n'étais pas en mesure de les accueillir. Vraiment je ne me reconnaissais plus.

L'événement entraîne le désarroi financier, psychologique et au niveau de la santé également, ce qui me reste à élucider encore aujourd'hui.

En cinq années, j'ai perdu deux emplois et j'en ai quitté un autre n'étant plus capable d'assumer le stress relié aux dossiers qui normalement auraient été un défi pour moi. En quittant cet emploi, je me retrouvais sans salaire et j'ai rapidement manqué d'argent. Je me suis tournée vers un syndic pour me faire conseiller et, devant mon désespoir, il me conseilla de faire faillite. Je n'avais que 6 000\$ de dettes mais je voyais ce montant comme une montagne insurmontable.

Ensuite, il fallait me trouver de l'argent pour déménager dans un appartement à prix modique. Je suis allée alors vers Santé et bien être social afin d'emprunter de l'argent pour au moins déménager, et j'ai tout remis de peine et de misère.

Également, une thérapie s'avérait essentielle et, n'ayant pas toujours eu une assurance pour couvrir les frais, j'ai dû me débrouiller pour trouver l'argent et souvent j'ai dû couper dans le budget de la nourriture pour y arriver.

IVAC :

Mon fils s'est fait tuer dans un bar, point de Vente de drogue des Hell's Angels et les enquêteurs croient qu'il y était pour vendre de la drogue en remplacement d'un autre jeune qui croyait sa vie en danger. Il n'avait pas tort ! À ce qu'on m'a dit, il aurait été en manque d'argent temporairement et aurait accepté pour se dépanner.

À cause de ce fait, je n'ai eu droit à aucune indemnisation de l'IVAC, les ridicules 600\$ qu'on aurait pu m'accorder il y a onze (11) ans m'ont été refusés et voici une partie du texte de la lettre que j'ai reçue :

... la Commission en arrive à la conclusion que Sébastien Garneau a contribué par sa faute lourde à sa mort et conformément à l'article 20 b) de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels (L.R.Q., c.1-6), la demande de prestations est rejetée.

Je me suis défendue du mieux que j'ai pu (sans énergie) auprès de l'avocat qui traitait mon dossier, entre autre, et quand je l'ai appelé il m'a dit, et je cite :

« Qui me dit que vous n'êtes pas l'épouse d'un motard vous-même, pourquoi je vous donnerais des réponses ? ».

Suite à cet appel, je me suis questionnée sur la pertinence d'une formation sur ce que vivent les victimes auprès des organismes qui sont supposés être là pour nous supporter peu importe la façon. Même si cet avocat gère des papiers et de l'argent, je crois sincèrement que je n'aurais jamais dû être traitée de cette façon.

Malgré une lettre de quatre pages, écrite à la présidente de l'IVAC, à la fois pour porter cette décision en appel et pour dénoncer le traitement que m'avait servi l'avocat en question, la décision resta inchangée, donc aucune indemnisation.

Ce qui m'a aidée

Je demande encore de quelle façon j'ai trouvé la force de communiquer avec la Fondation Mélanie Cabay la semaine après l'événement. Je dirais que c'est un comportement de survie. Un matin dans le silence de la maison, j'ai entendu au fond de ma tête une petite pensée qui me poussait à me tourner vers quelqu'un, n'importe qui. Je ne me rappelle plus comment j'ai trouvé cette fondation et j'ai appelé.



Je me suis présentée à une première rencontre et je me suis sentie un peu moins seule. Juste d'être entourée de gens qui comme moi avaient vécu l'insurmontable et de les voir capables de parler, de se regarder, donc de vivre une relation avec un autre être, m'apporta un léger réconfort qui fut le début d'un certain recouvrement.

C'est aussi au sein de ce regroupement que j'ai rencontré une thérapeute pour les victimes d'actes criminels.

Après la fermeture de la fondation, CAVAC de Montréal a repris le flambeau en continuant des réunions mensuelles auxquelles j'assistai.

Ce qui ne m'a pas aidée

Au sein de plusieurs organismes et de nos gouvernements, je suis considérée comme une victime indirecte d'un acte criminel.

On oublie souvent en tant qu'être humain pourquoi on vit. À mon avis, en général on est pris dans le tourbillon de la société et nos dirigeants, ne faisant pas exception, ont également oublié qu'ils gèrent la vie d'êtres humains dans leurs fonctions. La structure est tellement lourde au niveau de toutes les démarches bureaucratiques et judiciaires que nos dirigeants prennent des années à changer les lois et règlements régissant notre société. Ils vont au plus urgent, c'est-à-dire, ils révisent une loi ou en refont l'étude que lorsqu'il y a pression énorme ou lorsque les pressions sont dévoilées aux yeux du public. Et il est souvent trop tard pour certains d'entre nous.

Comment on s'en sort ?

C'est sûrement différent selon les personnes. Je me suis relevée tant bien que mal et je reste inquiète n'étant plus aussi tolérante au stress. Je suis parvenue à vivre une journée à la fois et même au début une seconde à la fois. Vivre le moment présent a pris tout son sens à travers le choc post-traumatique. Je trouvais à chaque instant de ma journée l'énergie nécessaire à vivre ce moment.

J'ai donc progressivement assuré mes besoins de base et je reconstruis lentement par essai erreur. Dans mon cas, l'art est un excellent guérisseur. À travers l'écriture d'un journal, le vitrail, la danse, je recontactais mon essence et j'en suis venue à retrouver une certaine paix.

J'ai toujours cru en la vie et c'est ce qui m'a maintenue en vie.

Répercussions sur la famille

Je vis seule depuis 21 ans et, honnêtement, je suis vraiment contente d'avoir été seule dans cette épreuve. Il me semble que c'était tellement ardu de composer avec ma propre réalité que je me demande

ce que j'aurais fait d'une autre personne vivant cet événement différemment. Parce que oui, le père et la mère peuvent vivre la perte de leur enfant très différemment.

Je peux dire, par contre, que ma famille immédiate en a été affectée : couple éclaté, burnout, maladie.

Dans mon cas, les répercussions physiques sont toujours présentes : j'ai dû me faire opérer 2 fois en 3 ans en neurochirurgie. Il me reste des pertes d'équilibre et mon corps entier brûle. J'ai perdu mon emploi au Ministère des Transports à cause de l'effet du stress sur moi et je reçois des prestations d'invalidité permanente. Sachez que je suis vraiment mais vraiment privilégiée d'un tel état de prestations et je remercie la vie à tous les jours.

Et je terminerai sur cette note :

À mon avis, il n'y a que les victimes elles-mêmes qui puissent comprendre le cheminement d'une victime. Je crois sincèrement qu'il y a beaucoup à faire tant au niveau de l'indemnisation, des démarches judiciaires et légales, du support psychologique, et j'en passe. Ceci dit, j'admire le travail de l'AFPAD dans l'évolution de ces sphères.

Je dois respecter mon rythme et surtout ne pas me laisser dire ce qui est bon pour moi ou ne l'est pas. Je suis la seule à posséder ces réponses.

Je prends très bien soin de moi... et vous ?

Carole Bertrand

Mère de Sébastien Garneau, 19 ans

Assassiné par le crime organisé

Aujourd'hui, je suis une femme qui a grandi, je suis épanouie et la vie m'a récompensée

J'aimerais vous fournir le témoignage de mon vécu suite à la mort de mon fils Stéphane, 8 ans, assassiné par son père en 1976.

Je voudrais tout simplement vous témoigner qu'on peut survivre à la suite de la mort tragique d'un fils âgé de 8 ans, assassiné par son père qui n'a pu survivre à ce drame. Il s'est suicidé 6 mois après les événements.

Il y a toujours une plaie profonde pour la perte de mon fils mais, avec les années, on finit par surmonter cette grande épreuve. Aujourd'hui âgée de 65 ans, je suis une femme qui a grandi, je suis épanouie et la vie m'a récompensée. Mère à nouveau d'une grande fille de 32 ans et d'une petite fille de 2 ans, j'ai été comblée sur cette terre malgré les hauts et les bas.

Je ne me suis pas apitoyée sur mon sort et ne



me suis pas laissée écraser par ce drame. Au contraire, j'en parlais beaucoup, je me suis relevée et j'ai continué à me battre et à relever les défis de la vie.

Le destin m'a été fatal à 29 ans, mais je devais repartir ma vie à neuf, voilà pourquoi je peux facilement en témoigner aujourd'hui. L'épreuve m'a choisie, j'avais un niveau de tolérance assez élevé voilà sûrement la raison pourquoi j'ai pu m'en sortir.

Aujourd'hui je mérite beaucoup les petits bonheurs et je les saisis au vol aussitôt qu'ils passent. Merci à la Providence et le grand secret: sachez louer pour le bien et le mal qui nous arrive dans la vie et vous en récolterez des bienfaits.

Claudette Laplante

Mère de Stéphane Rodrigue

Assassiné en 1976 par son père qui s'est suicidé 6 mois après.

Erreur sur la personne

Mon nom est Danielle Roy et mon conjoint est Jacques Raymond. Nous demeurons à Gatineau mais sommes originaires de l'Abitibi.

J'ai une fille qui habite toujours en Abitibi et le matin du 30 décembre 2009, elle me téléphone pour m'annoncer que mon fils Jimmy Bégin, 37 ans, a été assassiné dans la nuit alors qu'il était au volant de son taxi.



Mon fils habitait St-Jérôme cinq mois avant cette date fatidique. Ce qui l'a ramené à Val-d'Or, sa ville natale, c'est qu'il a hérité de la maison de son oncle paternel qui est décédé le 2 juillet 2009 et il a décidé de s'en retourner vers ses origines comme il disait. Il est donc déménagé à Val-d'Or au début d'août 2009 et s'est installé dans la maison que son oncle lui avait laissée.

Il n'avait pas de travail, il a envoyé des CV pour essayer de se placer dans les mines mais on lui avait dit que ça débloquerait au début janvier 2010. Donc en attendant, il a travaillé pour une compagnie d'émondage mais étant un travail saisonnier, l'automne arrivé, il a dû aller voir pour un autre travail et c'est là qu'il a commencé à faire du taxi.

Au début, il travaillait sur rappel mais une semaine avant son décès, il a signé un contrat d'une semaine pour faire du taxi de nuit et on lui avait attribué le taxi #8. Il nous téléphonait tous les soirs et nous racontait comment c'était la nuit à Val-d'Or, que c'était débile, qu'il n'aimait pas ce qui se passait... entre autres, le monde de la drogue, le gangstérisme, la boisson etc. Mon fils n'a jamais consommé, n'a jamais été mêlé à quoi que ce soit dans ce monde et il nous disait même que ça lui faisait peur!

Dans la nuit du 30 décembre 2009, on l'a retrouvé criblé de balles dans une rue déserte à Val-d'Or. Une balle sous l'œil droit et les autres dans le corps! C'est la signature d'un règlement de compte la façon dont on l'a tué car personne, dans les maisons de cette rue, n'a entendu de coup de feu, il devait avoir un silencieux. Mon fils a été retrouvé presque 3 heures après, abandonné dans son véhicule. Les enquêteurs se sont mis à l'œuvre, ont interrogé les membres de la famille, ont fouillé dans son ordi, perquisitionné des papiers chez lui, rencontré tous ses amis(es) et ils n'avaient rien à redire sur mon fils, il était CLEAN comme on dit...Les enquêteurs en ont conclu que c'est une erreur sur la personne! Mon fils était un garçon aimé de tous, il était jovial, toujours prêt à rendre service, aimé de tous!

L'individu qui conduisait le taxi #8 avant mon fils devait être la personne visée et il était sûrement relié au monde de la drogue et du gangstérisme! L'enquête se poursuit toujours et le meurtrier de mon fils n'est toujours pas connu.

En octobre 2010, l'Opération Écrevisse s'est déroulée à Val-d'Or et partout en Abitibi. On a arrêté plus de 80 personnes reliées au monde du trafic de la drogue, du gangstérisme et les comparutions n'ont débuté qu'en septembre 2011. Tout ce qu'on souhaite c'est qu'ils trouvent le meurtrier de mon fils et que quelqu'un se décide à parler!

Jimmy n'avait pas d'amie de cœur, ni d'enfant...Il attendait d'être en mesure d'avoir un travail stable pour fonder une famille qui était son grand rêve!

Merci pour l'aide que vous apportez aux familles de personnes victimes de meurtres et de disparition. C'est par la communication et la bonne écoute qu'on réussit à s'entraider à s'en sortir et se sentir appuyés lorsque l'on vit des drames de ce genre.

Danielle Roy

Mère de Jimmy Bégin

Assassiné le 31 décembre 2009



Merci pour ton amour qui reste

Je suis Donna Senécal, mère de Joleil Campeau assassinée à Laval en 1995. Joleil avait 9 ans et demi.



Nouvelle dans l'association, il me fait plaisir d'intégrer un groupe dont les membres vivent sensiblement (...) les mêmes douleurs que moi. À cause de ma santé émotionnelle fragile et suite à un ajustement de médicaments, j'ai dû quitter mon emploi comme éducatrice auprès des jeunes de 0 à 5 ans. Je ne sais si je pourrai y retourner car je suis fébrile et le milieu est fragile. Ça ajoute à ma peine car, l'amour pour les enfants, mes forces et mes talents sont inscrits et suspendus dans le temps.

Le 22 juin dernier, on m'annonce l'arrestation du présumé assassin de ma fille, Éric Daudelin, multirécidiviste notoire en matière d'agression sexuelle. Que se passera-t-il ? Les procédures judiciaires sont en cour. On est rendu à la divulgation de la preuve, le 27 octobre.

L'anxiété gagne du terrain. Je comprends et entrevois les difficultés à venir. Ça m'insécurise car j'ai besoin de mon équipe de travail ainsi que de la direction pour continuer ma passion d'éducatrice. Pour l'instant, j'ai le seul désir de mettre en place les mesures nécessaires pour traverser l'épreuve une étape à la fois. Pour en rajouter et comme ça arrive souvent en cas de drame majeur, l'entourage prend ses distances. Les rencontres avec soi-même sont plus nombreuses et font désormais partie intégrante du quotidien. Mes pensées ? Aller de l'avant avec des repères simples à recréer, dans une vie plus grande, suite à une mort si grande.

Ta vie, Joleil, m'a donné la vie nouvelle. Sachant d'abord qu'il ne part pas, merci pour ton amour qui reste. Tu es encore et toujours le soleil et la joie de ma vie. Je prie pour l'Amour sur la Terre et dans nos cœurs.

Mes salutations automnales à tous,

*Donna Senécal,
éducatrice et mère enjoleillée*

À propos d'espoir et d'amour

À l'occasion du 10^e anniversaire du drame du 11 septembre, 2001, Stéphane Laporte a écrit dans le journal La Presse du samedi, 10 septembre 2011 ce qui suit : « Le 11 septembre 2001, le monde n'a pas changé. Le 11 septembre, 2001, le monde s'est arrêté. Puis, tranquillement, il s'est remis à fonctionner. Comme avant, entre l'amour et la haine. Parfois, la haine est loin de chez nous; parfois, elle est juste à côté. Parfois, elle est en nous... Que les commémorations du 11 septembre servent au moins à ça : à nous rappeler que, dans la liste des disparus, il y a des milliers de victimes et les millions de promesses que nous leur avons faites. » J'ai longuement médité sur ce texte. Il me semble tellement juste : il contient toute la sagesse de la terre. Parce qu'il parle de millions de promesses que tous nous avons faites à ceux qui nous ont quittés.

Je me souviendrai longtemps de ce dimanche, 2 octobre 2011, où je me suis entretenu avec vous tous, ces victimes de crimes sordides. Combien j'ai ressenti pour chacun de vous présents à cette petite réunion, que la vie s'était un jour arrêtée. Le monde de ces êtres chers avait cessé d'exister. Mais vous étiez tous là, devant moi, avec vos blessures profondes, à recommencer à vivre. Vous ne le saviez pas, mais vous étiez pour moi l'espoir que malgré les pires drames la vie continue; elle reprend son cours.

Il m'a aussi semblé que vous étiez grands dans votre combat entre l'amour et la haine : l'amour de l'être cher et la haine de l'agresseur dont le visage, connu ou inconnu, vous hante depuis des années. J'ai tenté, en vous parlant, de vous faire pencher un peu plus vers l'amour que vers la haine, même si je sentais en moi de la haine pour l'être abject qui a osé s'en prendre à un autre humain. Je tentais de l'excuser, de l'absoudre de cet attentat : c'était ce que je trouve quasiment innommable : le pardon! Impossible!!!

Oh! Je sais : ce mot fait tellement peur qu'on ne peut même pas le prononcer. Car, moi aussi, dans une moindre mesure, c'est vrai, j'ai eu de la haine pour les gens qui m'ont causé de grands torts. J'ai été confronté à la laideur de certains êtres et la haine m'a envahi comme une tornade, au point d'en perdre la tête. Mais la vie a passé. Je n'ai pas oublié. Mais l'amour des êtres chers, ma femme, mes enfants, mes petits enfants, mes amis, tout cet amour a estompé la haine qui me torturait. Et j'ai voulu, à mon tour, témoigner cet amour aux autres. De là, mon expérience qui me dicte d'aimer jusqu'à la folie pour empêcher la haine de s'enraciner. Ce n'est pas trahir l'être cher disparu que de moins entretenir la haine :



c'est remplacer la haine par les millions de promesses que l'on a faites pour établir un monde meilleur, en nous d'abord, autour de nous ensuite.

Il faut commencer par nous. C'est à nous à d'abord aimer et répandre cette paix autour de nous. C'est seulement à cette condition que la paix s'étendra dans notre société. Et revenant, en fin d'après-midi, je me disais avoir vécu une merveilleuse expérience, car en tentant de vous dire à tous que malgré les coups durs, l'espoir est toujours là : il s'agit de l'appriivoiser. Et cet espoir demeure dans la promesse que j'ai faite à ma petite fille, Rose, morte à l'âge de dix-sept ans, d'un cancer très rare. Après ma révolte contre ce non sens d'une mort injustifiée, mort inutile qui a brisé l'élan d'une vie pleine de promesses, après cette révolte, c'est à mon tour de lui faire la promesse de continuer à aimer, à aimer à la folie!

Merci de m'avoir permis de me rappeler que la vie est pleine de promesses pour moi et pour vous tous.

Jean-Marc Chaput

J.M. CHAPUT LTÉE

Formation, Vente & Management

11825 av. Norwood, # 118, Montréal, P.Q. H3L 3W4

Tél. 514-343-3824 télécopieur 514-856-9740

Courriel: jmchaput@videotron.ca

Web : www.jean-marcchaput.com

Bonne fête Hélène!

Aujourd'hui, le 7 novembre: c'est ta fête...ça aurait été ta fête...c'est ta fête! Comme le disent les humains, c'est l'anniversaire de ta naissance, le jour qui nous rappelle que tu es arrivée dans la vie! J'imagine le bonheur de nos parents en te regardant pour la première fois : une belle brunette avec des yeux bleus comme le ciel!

Bonne fête! Ma courageuse sœur qui a tant souffert à la fin de sa vie. Je sais que quelque part dans l'Univers, tu peux recevoir mes vœux et mes pensées.

Dans le calendrier du temps, instauré par les humains, tu aurais aujourd'hui un an et demi de plus que moi. Tu étais le deuxième enfant et la deuxième fille née dans la belle famille de sept enfants que mes parents ont fondée avec l'espoir d'un bel avenir pour chacun de nous.

Même après 37 années, ton départ si tragique et si horrible me hante encore. À chaque année, à cette période de l'automne où tout semble mourir un peu, je pense à toi et au peu d'années que nous avons passées ensemble. Nous avons partagé notre enfance et le

début de notre adolescence. Une tristesse m'envahit parfois quand je pense aux chicanes d'enfant et d'adolescentes que nous avions...Et puis, je me dis que c'était normal de ne pas toujours être d'accord, car nous étions en apprentissage de la vie avec bien peu de bagage. Mais avec les belles valeurs que nos parents nous enseignaient, nous arrivions à nous pardonner mutuellement nos innocentes frasques!

Il m'arrive souvent de me demander ce que tu serais devenue comme adulte. Je m'imagine parfois que l'on est ensemble, à prendre un café, tout simplement; que l'on parle des bons et des mauvais coups de nos enfants...Et puis que l'on se donne des conseils et que nous rigolons en tournant en dérision nos inquiétudes inutiles. Et puis, *on finit par se dire qu'il faut faire confiance en la vie et qu'à travers ce qui nous arrive, nous avons un apprentissage à faire, une leçon à tirer.*

Ton départ si subit m'a chavirée pendant plusieurs années et, à travers le temps, j'ai travaillé à embellir les laideurs de la vie, à mettre un peu de baume sur les blessures des autres. C'est à travers mon implication au sein de l'AFPAD que j'ai trouvé un certain sens à ta mort. Comme je te l'avais promis, j'ai toujours fait mon travail avec mon cœur.

Ma tendre et chère sœur, guide-moi sur ma route car les écueils sont parfois nombreux! Il y a longtemps que je t'aime, jamais je ne t'oublierai!

Raymonde Hébert

Sœur d'Hélène Hébert

assassinée en 1974 à 19 ans et demi

NOS COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Comme certains de nos membres ne sont pas abonnés à un service Internet et conséquemment, n'ont pas accès aux communiqués de presses émis par l'AFPAD et publiés sur notre site. Ils seront désormais publiés dans le bulletin pour mieux vous informer.

Voici donc les différents communiqués de presse de l'AFPAD diffusés à travers les médias depuis le dernier bulletin

Nouvelle nomination à l'AFPAD

Montréal, le 20 octobre 2011 – Le conseil d'administration est heureux d'annoncer la nomination de deux de ses membres à la présidence et à la vice-présidence de l'Association des Familles de Personnes Assassinées ou Disparues (AFPAD).



Ainsi, Madame Elizabeth Pousoulidis est nommée présidente. Cette dernière assumait depuis février 2011 la coprésidence de l'association en compagnie de Monsieur Gilbert Tremblay. La vice-présidence sera assumée par Monsieur Michel Surprenant, un des pères fondateurs de l'association et administrateur de l'AFPAD. Monsieur Surprenant prendra ainsi la relève de Madame Martine Boucher.

Madame Boucher et Monsieur Tremblay continueront à siéger comme administrateurs. Le conseil d'administration tient à les remercier chaleureusement de leur grande implication et des résultats obtenus à travers les fonctions dont ils avaient la charge.

Au nom de toutes les familles membres, nous félicitons Madame Pousoulidis et Monsieur Surprenant pour cette nomination et leur accordons notre soutien indéfectible.

Une marche aux flambeaux à la mémoire de Valérie Leblanc !

Montréal, le 30 août 2011 - L'Association des Familles de Personnes Assassinées ou Disparues (AFPAD) qui représente plusieurs centaines de familles au Québec invite la population à une marche symbolique à la mémoire de Valérie Leblanc, assassinée tragiquement le 23 août 2011. À travers cette marche, les citoyens s'uniront afin de soutenir les familles des victimes d'actes criminels et de dénoncer une fois de plus la violence faite aux femmes. L'AFPAD sera présente et soutient l'initiative de Monsieur Marcel Provost, un ami de la famille Leblanc.

Pour contrer la violence

Toute la population est invitée à se joindre au groupe et à marcher solidairement sur les sentiers éclairés par des flambeaux. Votre participation peut faire une différence et donner un nouvel éclairage quant aux solutions à mettre en place pour contrer cette violence inacceptable!

L'événement se tiendra le vendredi 9 septembre prochain à 19h00 près de la pergola au:

Campus Gabrielle-Roy du CÉGEP
de l'Outaouais,
333, boul. de la Cité-des-Jeunes,
Gatineau, secteur Hull (Québec)
J8Y 6M4

En cas de mauvais temps, le tout sera remis au lendemain à la même heure. De l'animation avec divers intervenants et des témoignages auront lieu sur

place. Par la suite, une procession aux flambeaux défilera dans le Parc de la Gatineau, et se dirigera non loin du lieu où le corps de la jeune femme a été retrouvé.

L'AFPAD réagit au dépôt de la loi sur la sécurité des rues et des communautés.

Montréal, le 20 septembre 2011 - Dans le cadre du dépôt aujourd'hui de la Loi sur la sécurité des rues et des communautés par le gouvernement fédéral, l'Association des Familles de Personnes Assassinées ou Disparues (AFPAD) accueille positivement ces diverses propositions législatives. Ces dernières visent, notamment, à modifier certaines dispositions de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*.

Une avancée pour les familles

Parmi les mesures mises de l'avant, le Service correctionnel du Canada (SCC) et la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) pourront divulguer aux victimes différentes informations, notamment, les transferts vers des établissements à sécurité minimale, les motifs du transfert du délinquant, la participation du délinquant aux programmes, la condamnation pour des infractions disciplinaires graves. Les victimes pourront également être informées des raisons motivant une permission de sortir d'un délinquant.

L'AFPAD appuie également d'autres projets de loi liés à la Justice tels que la Loi de Sébastien (C-4) qui vise à responsabiliser les jeunes contrevenants récidivistes violents afin de mieux protéger la société. En ce sens, un renforcement du système pénal, combiné à des programmes de réhabilitation adaptés aux jeunes contrevenants, ne pourront qu'aider à leur réinsertion sécuritaire pour la société.

Par ailleurs, l'association est en accord avec le projet de loi mettant fin à la détention à domicile pour les contrevenants violents et dangereux ayant commis des crimes contre les biens et d'autres crimes graves (C-16).

Pour les familles de victimes d'actes criminels, il est clair que les criminels doivent purger leur peine derrière les barreaux et non dans leur salon car ces derniers doivent assumer les conséquences de leurs actes. Dans les cas d'homicides, il ne faut jamais oublier que les familles des victimes portent « à vie » la douleur imposée par les actes impardonnables des meurtriers.

« Ces différentes mesures accordent aux familles des victimes une place significative dans le système de justice, place que notre association



réclame depuis de nombreuses années» a précisé la coprésidente de l'AFPAD, Madame Elizabeth Pousoulidis.

L'AFPAD dénonce le projet de loi visant l'abolition du registre des armes à feu

Montréal, le 25 octobre 2011 – Aujourd'hui, le Gouvernement conservateur a déposé un projet de loi visant l'abolition du registre des armes d'épaule. L'Association des Familles de Personnes Assassinées ou Disparues (AFPAD) dénonce ce projet au nom de la sécurité publique.

Le registre des armes à feu : un acquis à conserver

Depuis plusieurs années, la question du maintien du registre des armes à feu est revenue sur la scène politique et médiatique à maintes occasions. Tous les acteurs concernés par ce débat ont eu à plusieurs reprises l'opportunité de faire valoir leurs points de vue. En septembre 2010, un vote sur la question à la Chambre des Communes a permis de maintenir le registre dans son intégralité. Le constat est clair : le registre des armes à feu est nécessaire et la population l'endosse. Par ailleurs, le Gouvernement conservateur doit cesser de le remettre en question. « Le contrôle et l'enregistrement des armes à feu sont des mesures essentielles pour protéger la sécurité et la qualité de vie de nos communautés, ainsi que pour minimiser le nombre de victimes blessées ou tuées » a précisé la présidente de l'AFPAD, Madame Elizabeth Pousoulidis.

Le GYM INTERNATIONAL de Magog organise un Spin-O-Thon au profit de l'AFPAD

Magog, 9 novembre 2011 – L'Association des Familles de Personnes Assassinées ou Disparues est heureuse d'annoncer la tenue d'un spin-o-thon en Estrie afin d'amasser des fonds pour sa cause et cela, grâce à la participation du *Gym International* de Magog. L'événement se tiendra le samedi 19 novembre prochain, à partir de 9h, au 189, rue Tupper à Magog.

Déroulement de la journée

Plus de 200 personnes attendues, alterneront à chaque demi-heure en « spinnant » dans un local tout nouvellement aménagé.

Ensuite, elles pourront bénéficier de rafraîchissements, de kiosques d'informations et courront la chance de se mériter un des nombreux prix de présence (abonnements gratuits, bons d'achats et autres surprises).

De plus, des invités spéciaux et des membres de l'AFPAD seront présents tout au long de la journée

pour motiver les participants.

Pour s'inscrire

Il suffit d'écrire à spinafpad@gospin.ca ou d'appeler au 819-868-1989 pour réserver sa place. « Spinneur » ou non, tous sont les bienvenus à témoigner leur solidarité

LE MOT DE LA FIN

Honnêtes citoyens victimes de tueurs

Comparution de Joanne Jong devant le Comité permanent de la Justice et des droits de la personne

Mesdames et Messieurs du Comité : Bonjour.

Mon nom est Joanne Jong. Mon père, un agriculteur âgé de 88 ans, autonome, actif, lucide, en pleine santé a été torturé et exécuté par deux dépravés sanguinaires. Ils ont ensuite caché le corps de mon père et fait disparaître toutes les traces de leur carnage. Heureusement qu'ils ont été contraints d'abandonner la prochaine étape de leur plan sadique, la dissection du corps en vue de la dispersion des restes.

Mon père, comme les autres honnêtes citoyens victimes de crimes violents, a été la cible innocente de truands. Il n'a pas couru après. Toute sa vie durant il a contribué au bien collectif de la société. Il a été attaqué chez-lui, en plein jour. Sa vie s'est achevée d'une manière abominable, ces atrocités lui ayant été infligées par les tueurs, dont un était un mineur, et l'autre venait tout juste d'atteindre ses 18 ans.

En tant que victime, je suis soulagée de constater que le Gouvernement prend les mesures législatives afin d'assurer la protection des citoyens. La Charte canadienne nous confère le droit à la vie et à la sécurité, et par le présent projet de loi, le Gouvernement prend ses responsabilités afin de soutenir ces droits. Le respect de la vie et de la sécurité est une valeur fondamentale de notre société et personne ne peut s'arroger le droit de tuer un autre être humain.

Les tueurs font le choix de tuer. Absolument rien ne justifie les tueries. Il va sans dire, qu'en tuant, les tueurs font des victimes. D'abord la personne qu'ils tuent, et également les proches de cette personne. Nous les victimes ne sommes pas victimes par choix. Nous les victimes devenons victimes par les choix et les crimes commis par d'autres. Et notre sentence est une sentence à vie.

Nous les contribuables payons pour les



meilleurs avocats devant assurer la défense des tueurs, lesquels ont tous les droits et évidemment sont considérés comme innocents jusqu'à preuve du contraire. Avoir tué et être trouvé coupable au criminel sont deux choses totalement différentes. Tout au long du processus je me trouve à payer trois fois. Je paye pour les torts causés par les criminels, je paye pour leur défense. Et s'ils le désirent, ils iront jusqu'en Cour suprême. C'est encore moi qui paie. Par contre, si moi je veux être représentée et faire valoir mes droits de victime, je dois payer de ma poche.

En tant qu'honnêtes citoyens, nous ne frayons pas dans le monde de la criminalité, de la justice pénale, des droits des accusés. En devenant victimes, nous nous trouvons catapultés dans cet univers singulier. Et c'est à titre de victime que je comparais devant le Comité afin de commenter le projet de loi, surtout les articles qui concernent les tueurs.

Bref, je ne retirerais rien du projet de loi à l'étude, car il vise les crimes les plus graves et les criminels les plus dangereux qui soient. Au contraire, je le bonifierais.

Je trouve très important le fait de dévoiler l'identité des accusés de meurtre, même dans le cas de mineurs, car il est impératif de protéger la vie et la sécurité des citoyens contre les individus les plus violents et les plus dangereux de la société, quel que soit leur âge. Je suis tout à fait en accord avec cette proposition contenue dans le projet C-10.

Si certaines des mesures contenues dans C-10 visant les adolescents auraient été en vigueur, mon père serait encore de ce monde. En effet, les tueurs ont commencé leur carrière criminelle par de nombreuses entrées par effraction et de nombreux vols de voiture, pour lesquels ils n'ont pas pu être traduits en justice.

La loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, permet aux provinces de recouvrer auprès de l'adolescent ou de ses père et mère le montant des honoraires versés à l'avocat qui le défend. Art 25 (10). Je trouve que ce recouvrement devrait être rendu obligatoire.

En ce qui concerne la notion de victimes d'actes criminels dans la législation fédérale, j'aimerais m'assurer qu'elle englobe la famille immédiate : grands-parents, père et mère, enfants et frères et sœurs, dans les cas de meurtre.

Le prononcé des peines vise plusieurs objectifs, dont entre autres, "assurer la réparation des torts causés aux victimes ou à la collectivité" (Code criminel art 718. e) Le dédommagement doit donc faire partie intégrante de la peine.

Présentement, le dédommagement n'est que

facultatif et imposé que si le montant peut être facilement déterminé. Il est important pour les victimes que le dédommagement et la réparation des torts deviennent des composantes obligatoires de toute peine. L'évaluation des dommages et des torts tels le stress post-traumatique doit faire partie du processus. Le calcul des préjudices subis n'est pas nouveau. Des normes et des précédents existent déjà.

À l'article 54 du projet de loi, intitulé Objets et principes, j'ajouterais le 3.2 « Dédommagement et réparation des préjudices » comme étant un principe fondamental de la justice réparatrice. Ce principe de justice réparatrice devrait venir au premier point de l'article 55 du projet de loi, intitulé « Plan correctionnel » 15.1 (1)

Comme le criminel prisonnier a la possibilité d'effectuer du travail rémunéré, la valeur de son travail servirait à payer les dommages et réparations auxquels l'a condamné le tribunal. Et il ne devrait pas avoir le droit à la libération tant qu'il n'aurait pas payé le montant de l'ordonnance en totalité, car le non respect d'une telle ordonnance devrait être considéré comme un outrage au tribunal.

Lorsqu'on dit que les tueurs doivent payer leur dette à la société, cette obligation doit être prioritaire. Pour moi, le fait que le tueur se retrouve derrière les barreaux en passant son temps à regarder la télévision, à jouer aux cartes, à recevoir de la visite ne correspond pas à « Payer sa dette envers la société ».

En ce qui a trait au pardon, je trouve impératif qu'il n'y ait pas de pardon pour les tueurs, et ceci afin de protéger la vie et la sécurité des citoyens contre les individus les plus violents et les plus dangereux de la société.

De plus il faut que les tueurs soient automatiquement déclarés délinquants dangereux, et ce, dès la première condamnation, car tuer un autre être humain est le pire crime de tous, et qu'il est impératif de protéger la société de ces criminels.

Une constatation pénible s'impose d'elle-même. Nous, les victimes, n'avons que très peu de place dans le processus de justice. Malgré le fait que nous devenons victimes aussitôt le crime perpétré, notre place dans le système n'est officiellement pris en compte qu'au moment de l'incarcération des tueurs, et de la demande de libération des tueurs. Je trouve essentiel que le processus de justice accorde une attention particulière à la réalité des victimes et ce dès le début, ainsi qu'aux dommages et préjudices subis. Je suis d'avis que pour des raisons d'équité et d'efficacité que les bureaux d'aide aux victimes d'actes criminels éparpillés un peu partout parmi les juridictions provinciales devraient être regroupés sous l'égide de l'Ombudsman des victimes et donc relever de la responsabilité fédérale.



On entend souvent des critiques au sujet des coûts de la mise en application du projet de loi C-10. Je ne perçois pas ces sommes comme étant des coûts, mais comme étant **un investissement** visant la protection de notre vie et de notre sécurité, des garanties conférées par la Charte. Mes impôts se trouveront bien investis.

De plus, ce que ces critiques oublient de mentionner, c'est qu'en protégeant mieux les citoyens contre les pires criminels, les coûts associés à la victimisation, à la perte de productivité diminueront substantiellement. Et en imposant aux criminels des ordonnances de dédommagement, et en recouvrant les frais d'avocat auprès des responsables, les coûts diminueront encore d'avantage.

Je vous remercie de m'avoir permis de commenter le projet de loi C-10 et d'exprimer mon point de vue sur le sujet.

Joanne Jong



Quelques visiteurs, Julie Charron et Bruno Serre

ALBUM PHOTO



Groupe à la conférence de Jean-Marc Chaput



Danielle Soucy et Julie Charron, la mère de Valérie Leblanc



Conférence de M Jean-Marc Chaput

*En cette saison de partage
souvenez-vous que nous
sommes là pour vous.*



Le sénateur Boisvenu et, la mère et la sœur de Valérie Leblanc



Dans l'ordre habituel : le ministre d'État à la Petite Entreprise et au Tourisme, M. Maxime Bernier, le Député de Beauce-Nord, M. Janvier Grondin et le sénateur conservateur, M. Pierre-Hugues Boisvenu



Déjeuner-causerie du Bas-St-Laurent

Rangée du haut dans l'ordre habituel : M François Bélanger, M. Marc André Raymond et sa conjointe Renée Guimond et M. Mme Jean Marc Raymond
Rangée du bas : Andrée Champagne, Valérie Guimond, sa fille Sara Maude et Mme Nancy Landry



A partir de la gauche Louise Vachon, Chantal Gilbert, Micheline Gosselin, Marie Andrée Roy et Fabien Giguère son les précieux bénévoles du souper-soirée "Hommage aux familles"

In memoriam

Un don commémoratif est une façon privilégiée d'exprimer votre sympathie.

En appuyant l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues, vous contribuez au maintien de nos services aux familles et à l'aide aux familles dans le besoin pour assumer les frais non couverts par leurs assurances ou les programmes gouvernementaux. C'est là, une façon de donner un sens à la mort violente d'un être cher.

Au nom des familles, merci pour votre appui et votre générosité.



Association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD)
6540, Beaubien Est,
Bureau 300 D
Montréal (Qc)
H1M 1A9



QUELQUES MOTS sur le bulletin

« Échos de l'AFPAD » se veut un outil de communication et de sensibilisation permettant à nos membres de partager leur expérience et leurs préoccupations. L'équipe du bulletin vous invite donc à lui faire parvenir des témoignages, commentaires ou questions.

ABONNEMENT

Ce bulletin est distribué aux membres de l'AFPAD par courrier électronique. Des exemplaires sur papier sont postés aux membres qui n'ont pas accès à l'Internet. Le bulletin est également disponible sur le site Internet de l'AFPAD en format PDF

CALENDRIER du bulletin

Date de tombée	Date de parution
20 février	1 mars
20 juin	1 juillet
20 octobre	1 novembre

COORDONNÉES :

Échos de l'AFPAD,
6540 Beaubien Est,
Bureau 300 D
Montréal, Qc H1M 1A9

Sans frais : 1-877-484-0404
Montréal : (514) 396-7389
Québec : (418) 686-5443
Service anglophone : (514) 396-7389
Courriel : administration@afpad.ca
Site Internet : www.afpad.ca

CONSIDÉRATIONS générales

Les articles dans le bulletin sont publiés sous la responsabilité exclusive de leurs auteurs.

L'AFPAD se réserve le droit de ne pas publier un article ou d'y apporter des modifications, avec le consentement de l'auteur.

© La reproduction des articles pour des fins non pécuniaires est autorisée à condition de mentionner la source.

COMITÉ du bulletin

Coordination : Diane Carlos
Mise en page : Diane Carlos
Révision des textes : Raymonde Hébert
Traduction : MAF Traduction
Envoi postal : Sema Solmaz

ÉQUIPE de rédaction

Mot de la présidente : Leeza Pousoulidis
Nouvelles du conseil d'administration : Michel Germain
AFPAD – Montréal : Raymonde Hébert
AFPAD – Québec : Andrée Champagne
AFPAD – Anglophone antenna : Leeza Pousoulidis

COLLABORATEURS

Carole Bertrand, Jean-Marc Chaput, Raymonde Hébert, Joanne Jong, Claudette Laplante, Danielle Roy, Donna Senécal



PROCHAINE PARUTION

1 MARS

**DATE LIMITE POUR REMETTRE
VOS TEXTES :**

20 FÉVRIER

L'AFPAD est une association à but non lucratif enregistrée à titre d'organisme de bienfaisance par le ministre du Revenu national aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Organisme de bienfaisance no. 83046 1141 RR 0001

